

DEC141104DR10

Décision portant délégation de signature à M. Bertrand SERAPHIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision 122886DGDS en date du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité UMR7104, intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) ;

Vu la décision 140171INSB du 18 février 2014 portant cessation de fonctions et nomination de M. Bertrand SERAPHIN, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée « Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGMC).

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yann HERAULT [Directeur-Adjoint, DR1 CNRS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann HERAULT, délégation est donnée à M. Norbert GHYSELINCK, [DR2-CNRS] (commande dans la limite de 20kEuros), aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Norbert GHYSELINCK, délégation est donnée à :

- Katell MORVAN, [Directrice Administrative et financière, IR Université de Strasbourg] (commande dans la limite de 20kEuros)

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

- Astrid LUNKES, [Directrice des Affaires Scientifiques, IR2 Inserm] (commande dans la limite de 20kEuros)
- Peggy MATHON, [IE2 Université de Strasbourg] (commande dans la limite de 20kEuros)
- Valérie REINE, [AI CNRS] (commande dans la limite de 20kEuros),

aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

²

Cette délégation de signature prend effet le 1^{er} février 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 28 mars 2014

Le directeur d'unité
Bertrand SERAPHIN